



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse  
Cunsigliu Economicu Sociale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE<sup>1</sup>**  
**Du Mardi 22 avril 2025 à 10h**  
Présentiel (Salle des délibérations – Chambre des Territoires)

Le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni **le mardi 22 avril 2025, à 10 heures**, en présentiel de la salle des délibérations de la Chambre des Territoires, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI.

Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

**L'ordre du jour était le suivant :**

**I- Adoption du projet de procès-verbal de la réunion plénière du mardi 25 mars 2025**  
:

**II- Point sur les représentations extérieures :**

**2.1** - Charles CASABIANCA, GT EPP de CESER de France ;

**2.2** - Antoine BATTESTINI et François CASABIANCA, Scontru di a muntagna ;

**2.3** - François CASABIANCA, Conférences de l'Isula.

**III- Examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif :**

**3.1** – *Projet d'avis 2025-15* relatif à la Convention pluriannuelle de financement avec le Gérontopôle di Corsica 2025- 2027 ;

**3.2** - *Projet d'avis 2025- 16* relatif au Plan de soutien à l'investissement (PSI) des établissements et services du médico-social 2022-2026 - Bilan et évolution du dispositif ;

**3.3** – *Projet d'avis 2025-17* relatif au Rapport d'exécution du contrat de prévention et de protection de l'enfance liant la Collectivité de Corse et l'État sur 2023 ;

**3.4** – *Projet d'avis 2025-18* relatif à l'approbation de la demande de financement FSE+ relative aux accompagnements renforcés, d'une part des bénéficiaires du RSA, et d'autre part des mineurs non accompagnés et jeunes majeurs ;

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité  
NPAV : Gérôme BOUDA

**3.5** – Projet d’avis 2025-19 relatif au Rapport d’information relatif à l’opération Digital Factory in Paesi ;

**3.6** – Projet d’avis 2025-20 relatif relatif à la Demande de cofinancement concernant la mise en œuvre de l’Espace Numérique de Travail Leia pour la période 2024-2028 au titre de la priorité 1 et de l’objectif spécifique RSO1.2 du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 ;

**3.7** – Projet d’avis 2025-21 relatif à la demande de financement du réseau très haut débit des EPLE au titre du programme corse FEDER-FSE 2021-2027 ;

**3.8** – Projet d’avis 2025-22 relatif à la Demande de financement des opérations de contrôles et d’audits du réseau très haut débit de la Corse au titre du programme corse FEDER-FSE 2021-2027 ;

**3.9** – Projet d’avis 2025-23 relatif à la Demande de cofinancement au titre du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 pour la mise en œuvre opérationnelle et le développement de l’extension Internet. CORSICA ;

**3.10** – Projet d’avis 2025-24 relatif à la Présentation du nouveau cadre d’occupation du domaine forestier territorial ;

**3.11** – Projet d’avis 2025-25 relatif à l’actualisation de la politique d’ingénierie financière.

#### **IV- Questions diverses.**

\*\*\*

##### **Étaient présents (31) :**

Christian ANDREANI, André ANGELETTI, Michèle BARBE, Antoine BATTESTINI, Frédéric BENETTI, Michèle BIAGGI, Pasquale BRASSET, Jean BRIGNOLE, Magali CANNAC-PADOVANI, Jean-Pierre CLEMENTI, Nicolas DE PERETTI, Jean DAL COLLETTO, Hélène DUBREUIL-VECCHI, Marie-Jeanne FEDI, Bernard FILIPPI, Jean-Pierre GIUDICELLI, René LOTA, Denis LUCIANI, Jean-Pierre LUCIANI, Antoine MARCAGGI, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Patrick MIAS, Marie-Jeanne NICOLI, Marc NINU, Laura NOBILI, Christian NOVELLA, Pat O’BINE, Julie PANTALONI-BARANOVSKY, Valérie SALDUCCI, Marie-Josée SALVATORI, Stefanu VENTURINI.

##### **Étaient absents et ont donné pouvoir (10) :**

Anthony BARTOLI (*Pouvoir à Pasquale BRASSET*), Charles CASABIANCA (*Pouvoir à Marie-Jeanne FEDI*), François CASABIANCA (*Pouvoir à Christian NOVELLA*), Hyacinthe CHOURY (*Pouvoir à Marie-Josée SALVATORI*), Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI (*Pouvoir à Laura NOBILI*), Xavier D’ORAZIO (*Pouvoir à Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI*), Jean-Pierre GODINAT (*Pouvoir à Christian ANDREANI*), Cécile LIBERATORE-RUGGERI (*Pouvoir à Magali CANNAC-PADOVANI*), Fabrice OGLIASTRO (*Pouvoir à Frédéric BENETTI*), Pierre VITALI (*Pouvoir à Antoine BATTESTINI*).

\*\*\*

**Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du CESEC de Corse** salue l’Assemblée et entame son discours d’ouverture de séance :

*« Care culleghe,  
Cari cullegghi,  
Saluta à tutti,*

*C'est une satisfaction que de nous retrouver aujourd'hui à Bastia pour notre séance plénière dans cet hémicycle de nouveau fonctionnel, et nous pourrions donc retrouver notre rythme d'alternance, comme nous le souhaitons, pour marquer notre volonté commune d'inscrire notre action sur l'ensemble du territoire de l'île, et cela n'est pas seulement symbolique.*

*C'est aussi avec un plaisir certain que j'ouvre cette séance aujourd'hui après avoir passé de nombreux jours dans l'inquiétude de voir supprimer au niveau national les conseils économiques, sociaux et environnementaux – dont le CESEC de Corse.*

*En effet un amendement poursuivant cet objectif, présenté dans la loi de simplification de la vie économique, et dans le cadre d'un examen en procédure accélérée, a été voté par la commission spéciale de l'Assemblée nationale ; cette suppression proposée sans aucune concertation avec les 80 organisations représentant l'ensemble des corps intermédiaires, ni avec les Présidentes et Présidents de Région, qui assimile les CESER aux opérateurs de l'État, alors même qu'ils n'en relèvent pas, puisqu'ils sont liés au fait régional et institués par les lois de décentralisation, était pour nous incompréhensible et difficilement acceptable.*

*Au moment où la grande majorité des élus réclame une nouvelle étape de décentralisation, où chacun aspire à associer davantage la société civile pour une démocratie permanente et vivante, comment comprendre que l'on fragilise la seule instance qui la représente en régions ?*

*Alors que les lois NOTRe de 2015 et 3DS de 2021 ont encore renforcé leurs missions en matière de prospective, d'évaluation des politiques publiques, et de contribution au débat public, il est paradoxal d'envisager cette suppression.*

*Dans quelle autre instance voit-on en effet des analyses, des propositions construites et validées à la fois par des employeurs et des syndicats de salariés, des agriculteurs des représentants du monde de l'environnement, des associations culturelles et d'autres œuvrant dans tous les domaines, qui parviennent à concilier leurs intérêts souvent divergents, leurs points de vue différents, au service de l'amélioration des politiques publiques régionales ?*

*Notre pays et notre territoire vivent grâce à l'engagement quotidien des forces vives de la société civile dans son ensemble, et il ne serait pas légitime et nécessaire de les associer à l'élaboration de l'action publique ?*

*Les conseils contribuent à créer du lien : dans leurs analyses et préconisations, ils prennent en compte les besoins, attentes des citoyens ; interfaces entre la puissance publique et le corps social, ils produisent ainsi du commun et une vision de l'avenir du territoire partagé et élaboré en dehors de toute logique partisane. Les arguments éhontés, pour ne pas dire d'inspiration « Musko-trumpiste », évoqués pour motiver la suppression des conseils étaient en premier lieu d'ordre financier. Mais il est essentiel ici de rétablir la vérité des chiffres : pour ce qui concerne le CESEC de Corse, notre budget représente une infime partie, seulement 0,05 %, du budget de la Collectivité de Corse. Un montant dérisoire au regard de la richesse de nos travaux et au bénéfice qu'ils apportent au débat public dans le sens de l'intérêt général et du bien commun. Au niveau national, c'est au maximum 0,1%.*

*Un autre argument, tout aussi infondé, mettait en cause des institutions qui ne se réuniraient pas suffisamment et produiraient des rapports inutiles et sans aucune efficience.*

*Permettez-moi de souligner ici une spécificité majeure de notre CESEC de Corse : nous communiquons systématiquement nos travaux, nos avis et nos rapports à l'ensemble des parlementaires de Corse, qu'ils soient députés ou sénateurs. Ce qui n'est pas le cas, mais le sera sans doute dorénavant, pour les autres CESER.*

*Cette démarche proactive témoigne de notre volonté d'instaurer avec eux un dialogue sur les enjeux de l'île et de leur faire connaître nos préconisations. Et chacun connaît par ailleurs la qualité de nos relations avec la Collectivité de Corse, et par le suivi de nos travaux mis en place, nous connaissons ainsi l'incidence réelle de nos remarques et propositions sur les politiques publiques. Sachez puisque nous sommes à l'heure des statistiques que nos productions représentent 18% de l'ensemble des travaux des CESER de métropole et d'outre-mer, ce qui est considérable et témoigne de notre investissement dans nos missions*

*Ce second argument était donc tout aussi irrecevable.*

*Cette menace de suppression a soulevé une très forte vague de protestation dans la société et fort heureusement grâce à la position argumentée de nombreux députés, les conseils ont été rétablis en séance publique le 10 avril dernier. La loi devra maintenant être adoptée dans sa forme définitive par la commission mixte, réunie probablement au début du mois de mai.*

*En Corse la mobilisation pour la défense du CESEC et plus largement de l'ensemble des CESER, a été massive et je veux vous remercier, vous tous conseillères et conseillers de votre action déterminée pour la préservation de notre conseil,*

*Je salue également le soutien actif de l'ensemble des acteurs de terrain, des forces vives de notre île, dont bien sûr les organismes représentés ici, dont les déclarations ont permis de conforter les parlementaires sur l'importance de maintenir nos CESER.*

*Vous le savez, contrairement à de nombreux autres CESER, nous sommes une instance pleinement reconnue par les élus de la Collectivité de Corse,*

*et je tiens, à exprimer notre profonde gratitude au Président du Conseil Exécutif de Corse qui a signé la tribune de l'Assemblée des Régions de France ainsi qu'à l'ensemble des conseillers territoriaux qui, par une motion déposée par la Présidente de l'Assemblée de Corse votée à l'unanimité, ont manifesté un soutien massif et sans équivoque à notre CESEC.*

*Un remerciement particulier à Paul-André Colombani pour son amendement général, déposé au nom du groupe LIOT, et adopté par l'Assemblée nationale, ainsi qu'à Michel Castellani qui l'a présenté en séance.*

*Nos remerciements s'adressent également très chaleureusement à Monsieur le Ministre Laurent Marcangeli.*

*Ses propos éclairés, rappelant avec justesse qu'il ne fallait pas « raser une forêt au bulldozer au risque de couper des arbres sains », et citant explicitement le CESEC de Corse comme un exemple de structure pertinente pour les élus locaux, arguments qui ont pesé de manière significative dans le débat.*

*Cette mobilisation au niveau national a été un signal fort et essentiel, témoignant de la reconnaissance du rôle et de l'utilité de notre institution au service de notre territoire*

*Dans ce droit-fil, permettez-moi de vous indiquer qu'en ma qualité de Présidente, j'ai pu entretenir durant cette séquence des rapports étroits et productifs avec l'ensemble des parlementaires de Corse, ainsi qu'avec le cabinet du ministre, accompagnée très efficacement par notre équipe administrative, que je remercie beaucoup.*

*Cela n'a pas été réalisable pour nombre de mes collègues présidentes et présidents de CESER.*

*Car au-delà des divergences d'analyse qui pouvaient exister concernant le rôle des CESER en général, un consensus s'est dégagé quant à la spécificité et à l'utilité du CESEC de Corse.*

*Notre institution est en effet un organe constitutif de la Collectivité de Corse depuis le statut de 1991, ancrée dans notre histoire institutionnelle et répondant à un besoin réel de concertation sur notre territoire.*

*Petit clin d'œil à Jean Biancucci ; qui, pour sa dernière prise de parole dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse a prononcé sentencieusement : « Toucher au CESEC, c'est toucher au statut de la Corse ! » Cette synergie et cette unité ont été déterminantes.*

*Grâce à notre engagement collectif, la démocratie sociale régionale a été préservée.*

*Mais ce sursaut n'est pas une fin en soi : il marque un tournant.*

*Il nous engage à rendre plus visible, plus lisible le rôle du conseil dans la dynamique démocratique régionale. Cela a été mentionné dans la presse, le CESEC comme d'autres institutions peinent encore à démontrer leur utilité auprès du citoyen. Car c'est complexe, diffus, peu palpable, etc. Le Sénat qui pourtant bénéficie de moyens colossaux pour sa communication, est souvent présenté comme l'exemple illustrant ce « mal institutionnel ».*

*Il convient de combattre cette perception négative qui ouvre ainsi la porte au poujadisme, au populisme et favorise, comme nous l'avons vu à l'Assemblée nationale, l'attaque décomplexée faite aux corps intermédiaires et à tout ce qui permet à la société civile de s'exprimer.*

*Et il nous appartient, à notre niveau de ne pas laisser faire.*

*De sans cesse rappeler la nécessité démocratique de disposer d'espaces de concertation, d'analyse et de critique libre et constructive entre la puissance publique et la société civile.*

*Il faut porter une ambition renouvelée : contribuer à refonder le pacte démocratique : et nous aurons dans le cadre du processus d'évolution institutionnelle que connaît notre île, à réfléchir à une redéfinition des conseils consultatifs qui conforte leur rôle et leurs missions dans la perspective de l'autonomie.*

*Plus que jamais notre capacité collective à être une force de propositions est indispensable pour accompagner les décisions de nos élus face aux défis majeurs, qu'ils soient économiques, sociaux, environnementaux ou culturels., que nous avons à résoudre, et contribuer ainsi à construire pour la Corse, un projet de société partagé.*

*Pour terminer je voudrais évoquer l'année de célébration du 300ème anniversaire de la naissance de Pasquale Paoli, qui a été inaugurée à Morosaglia le 6 avril dernier, c'est une occasion de revenir sur l'ensemble de son œuvre, et surtout de l'étudier afin d'en tirer des enseignements pour penser notre avenir. Cet homme éclairé a voulu révolutionner le fonctionnement de la société insulaire, en innovant tant sur le plan juridique, institutionnel que politique, pour transformer la Corse en une nation moderne. Sa démarche me semble illustrer de manière significative le vers célèbre de René Char « notre héritage n'est précédé d'aucun testament » qui repris par Hanna Arendt insistait sur la nécessité de garder sa liberté de création, dégagée des contraintes de l'histoire et de la tradition, sans pour autant la renier, pour qui veut agir sur le monde.*

*C'est bien ce qu'il a tenté de faire.*

*Je vous remercie de votre écoute, »*

\*\*\*

**La Présidente** demande ensuite, à **Madame la vice-présidente, Marie-Josée SALVATORI** de procéder à l'appel des conseillers, après constatation du quorum (31 présents à l'ouverture de séance), **la Présidente**, précise que le CESECC peut valablement délibérer.

Puis **la Présidente** passe à l'examen de l'ordre du jour.

### **1/ Projet de procès-verbal du mardi 25 mars 2025 ;**

**La Présidente** interroge les Conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet ce projet de procès-verbal au vote.

#### **Votants : 41**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 41

Le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité.

\*\*\*

### **2/ Point sur les représentations extérieures ;**

**Antoine BATTISTINI** revient sur les 2 journées organisées à Piedicroce, en Castagniccia, sous la présidence de Jean-Félix ACQUAVIVA, dont c'était la dernière prestation en raison de son nouveau mandat (en qualité de conseiller exécutif). Lors de cette réunion, il a d'abord constaté une certaine dynamique puisque 100 à 150 personnes y assistaient -ce qui représente une affluence considérable- parmi lesquels de nombreux élus de la Collectivité de Corse, ainsi que les maires de la région, les services de l'Etat avec notamment l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et l'Office National des Forêts (ONF), mais aussi des techniciens de l'ODARC ainsi que

quelques éleveurs. La 1<sup>ère</sup> partie a consisté en la restitution d'une analyse effectuée par un cabinet d'études privé, relative aux estives en Corse, dans les régions qui ont été analysées (Asco, Niolu, Coscianu, Taravo, Castagniccia, Nebbiu...), 120 bergers ont été audités, 20 bergers transhumants et 29 bergeries privées.

Cette étude a permis l'identification de la toponymie des lieux, qui souvent a disparu ainsi que l'identification des sentiers qui étaient cadastrés et que la nature s'est réappropriée, mais aussi des sources et les pagliaghji, dans le but, d'établir une charte territoriale de gestion des estives.

L'après-midi a vu l'organisation d'ateliers :

Atelier 1 : « Comment améliorer et accélérer, la mise en œuvre de politiques publiques pour la reconquête des estives ? »

Atelier 2 : « Pastoralisme d'utilité publique : ce que cela implique ? »

Soit 2 groupes de travail de 30 à 40 personnes chacun.

Puis le 2<sup>ème</sup> jour, les groupes des ateliers ont permuté, deux autres ateliers étaient organisés à la suite :

Atelier 1 : Tourisme et pastoralisme en symbiose pour le développement de l'intérieur et de la montagne ;

Atelier 2 : Le berger en qualité de gardien du pastoralisme.

L'objectif de cette étude est de restaurer une vingtaine d'estives, pour lesquelles des demandes existent, ainsi que remettre en état et revaloriser ces estives puis les confier aux éleveurs qui en feront la demande.

Enfin, il précise qu'une restitution de ces journées -avec réponses aux différents questionnements- est prévue.

**Antoine BATTESTINI** poursuit par l'intérêt de cette manifestation, à laquelle de nombreux participants ont pris part malgré le peu d'éleveurs présents, il stipule aussi -en l'absence de ce dernier- que François CASABIANCA a aussi participé à cette réunion.

### **3/Examen des projets relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif des rapports suivants :**

**3.1 - Projet d'avis 2025-15 relatif à la Convention pluriannuelle de financement avec le Gérontopôle di Corsica 2025- 2027 ;** rapporteure Julie PANTALONI-BARANOVSKY pour la commission « Précarité, solidarités, santé, cohésion sociale et habitat – Sport & vie associative ».

Madame le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Julie PANTALONI-BARANOVSKY pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

**Votants : 41**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 41

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2025-15**.

**3.2 - Projet d'avis 2025- 16 relatif au Plan de soutien à l'investissement (PSI) des établissements et services du médico-social 2022-2026 - Bilan et évolution du dispositif ;**

rapporteuse Julie PANTALONI-BARANOVSKY pour la commission « Précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat – Sport & vie associative ».

Madame le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Julie PANTALONI-BARANOVSKY pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

**Denis LUCIANI** remarque d'une façon générale que des projets sont en cours avec d'autres pays comme le Danemark, il espère que cela pourra aussi se faire avec la Sardaigne. La Corse est une des régions, où l'on vit plus vieux, c'est bon signe ; l'étude dite des « zones bleues » (zones des centenaires, dont une, est présente en Sardaigne) a démontré -via un environnement culturel et social- des enjeux importants et des réflexions, notamment sur les modes de vie et la place de la famille.

**La Présidente** précise que la question du vieillissement et du bien vieillir chez soi, suscite beaucoup de remarques et de prises de positions, chez de nombreux conseillers, aussi elle suggère que d'autres réflexions, à la suite du rapport « Invichjà in casa soia » se fassent jour, afin d'approfondir le travail déjà effectué sur ces questions.

**Julie PANTALONI-BARANOVSKY** souscrit évidemment à cette demande, car même si les EHPAD sont nécessaires lorsque la dépendance est importante, en Corse les personnes vieillissantes en EHPAD ne concernent que 15%, imposant ainsi, une réflexion sur le bien-vieillir à domicile, et réfléchir sur l'évolution à donner à certaines professions, pour un maintien à domicile de qualité, envers les personnes aidantes et les familles qui les accompagnent mais aussi envers, les salariés.

**Jean BRIGNOLE** revient sur les discussions déjà effectuées sur la modernisation et la rénovation des investissements car cela implique nécessairement l'augmentation du prix des journées générant ainsi une double peine pour la Collectivité de Corse qui en définitive, paie deux fois, d'abord pour l'investissement dans l'accompagnement, et ensuite pour le prix de journée : aussi, la vigilance doit être de mise, afin de ne pas augmenter la charge de la Collectivité.

**La Présidente** remercie Jean BRIGNOLE car cette question n'a pas été évoquée en commission or, en effet elle est très importante.

**Nicolas DE PERETTI** s'interroge quant à la capacité des EHPAD de constituer des modèles économiques capables de se maintenir dans le rural, cela est en effet, très difficile notamment au regard des normes imposées, mais aussi de maintenir des personnes âgées au plus près de leur territoire. En commission la problématique des personnels détachés (aide à domicile...) a été évoquée, cependant, il avoue avoir des réserves quant à ce système car il est ardu d'être d'un côté pour la corsisation des emplois et de l'autre, considérer octroyer des salaires un peu indécents à des personnels et mettre en difficulté l'employeur (la personne âgée) sans parfois qu'elle ne le sache : c'est la quadrature du cercle, mais c'est la réalité qui existe. Enfin, certains dispositifs de maintien à domicile, existent -tels que EqLAAT- qui permettent l'évaluation du domicile, et la mise en place de matériels à disposition de moyens afin de se maintenir à domicile. Enfin, selon lui, c'est le sujet de société pour la Corse pour les années à venir.

**La Présidente** observe que les remarques annexes effectuées sont importantes, et considère que la reprise du travail déjà évalué serait une bonne chose, afin de trouver des solutions.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

**Votants : 41**

NPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 41

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2025-16**.

*\*Départ de Laura NOBILI (éteint le pouvoir de Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI et donne elle-même pouvoir à Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI).*

**3.3 – Projet d'avis 2025-17 relatif au Rapport d'exécution du contrat de prévention et de protection de l'enfance liant la Collectivité de Corse et l'État sur 2023 ; rapporteur Nicolas DE PERETTI pour la commission « Précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat – Sport & vie associative ».**

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Nicolas DE PERETTI pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

**Votants : 40**

NPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 40

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2025-17**.

**3.4 – Projet d'avis 2025-18 relatif à l'approbation de la demande de financement FSE+ relative aux accompagnements renforcés, d'une part des bénéficiaires du RSA, et d'autre part des mineurs non accompagnés et jeunes majeurs ; rapporteur Nicolas DE PERETTI pour la commission « Précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat – Sport & vie associative ».**

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Nicolas DE PERETTI pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

**Votants : 40**

NPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 40

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2025-18**.

**3.5 - Projet d'avis 2025-19 relatif au Rapport d'information relatif à l'opération Digital Factory in Paesi ; rapporteur Frédéric BENETTI pour la commission « Politiques environnementales, développement des territoires et aménagement ».**

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie **Frédéric BENETTI** pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

**Votants** : 40

NPV : 1 (*Denis LUCIANI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 39

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2025-19**.

**3.6 - Projet d'avis 2025-20 relatif à la Demande de cofinancement concernant la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail Leia pour la période 2024-2028 au titre de la priorité 1 et de l'objectif spécifique RSO1.2 du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 ; rapporteur Frédéric BENETTI pour la commission « Politiques environnementales, développement des territoires et aménagement ».**

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie **Frédéric BENETTI** pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

**Votants** : 40

NPV : 1 (*Denis LUCIANI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 39

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2025-20**.

**3.7 - Projet d'avis 2025-21 relatif à la demande de financement du réseau très haut débit des EPLE au titre du programme corse FEDER-FSE 2021-2027 ; rapporteur Frédéric BENETTI pour la commission « Politiques environnementales, développement des territoires et aménagement ».**

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Frédéric BENETTI pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

**Votants** : 40

NPV : 1 (*Denis LUCIANI*)

Abstention : 0

Contre : 0  
Pour : 39

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2025-21**.

**3.8 - Projet d'avis 2025-22 relatif à la Demande de financement des opérations de contrôles et d'audits du réseau très haut débit de la Corse au titre du programme corse FEDER-FSE 2021-2027 ;** rapporteur Frédéric BENETTI pour la commission « Politiques environnementales, développement des territoires et aménagement ».

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Frédéric BENETTI pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

**Votants : 40**

NPV : 1 (*Denis LUCIANI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 39

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2025-22**.

**3.9 – Projet d'avis 2025-23 relatif à la Demande de cofinancement au titre du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 pour la mise en œuvre opérationnelle et le développement de l'extension Internet.CORSICA ;** rapporteur Frédéric BENETTI pour la commission « Politiques environnementales, développement des territoires et aménagement ».

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Frédéric BENETTI pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

**Votants : 40**

NPV : 1 (*Denis LUCIANI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 39

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2025-23**.

**3.10 – Projet d'avis 2025-24 relatif à la Présentation du nouveau cadre d'occupation du domaine forestier territorial ;** rapporteure Pat O'BINE pour la commission « Politiques environnementales, développement des territoires et aménagement ».

Madame le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Pat O'BINE pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

**Christian NOVELLA** indique avoir transmis une mauvaise version des amendements souhaités, aussi il souhaite les modifications, en ces termes :

Ligne 86 – « *et des ERPAT qui n'est pas évoqué* »

Ligne 87 – « *et il rappelle leur existence au sein du PADDUC en tant qu'espace préservé.* »

**La Présidente** soumet l'amendement déposé par Christian NOVELLA :

Ligne 86 – « *et des ERPAT qui n'est pas évoqué* »

Ligne 87 – « *et il rappelle leur existence au sein du PADDUC en tant qu'espace préservé.* »

Votants : 40

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 40

L'amendement est adopté.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 40

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 40

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2025-24**.

**3.11 - Projet d'avis 2025-25 relatif à l'actualisation de la politique d'ingénierie financière ;**  
rapporteuse Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI pour la commission « Développement économique

Madame le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

**André ANGELETTI** remarque ligne 275 une coquille orthographique, en l'occurrence « agrotourisme » en lieu et place « d'agritourisme ».

**Patrick MIAS** souhaite effectuer plusieurs remarques : d'abord, il revient sur les sommes allouées, 6M€ destinés à l'innovation, car il estime que ce domaine, comme son nom l'indique n'est pas synonyme de réussite, et génère beaucoup de pertes, sans certitude que cela fonctionne. De surcroît les 2 outils qui devraient être mis en place par la Collectivité de Corse, lui semblent compliqués, alors que certains dispositifs -mis en place depuis des années- existent déjà, qui ne sont pas efficaces en termes de délais, de montage de dossiers notamment au regard des publics visés, souvent des petits commerçants, qui essaient de s'en sortir. Enfin, concernant les entreprises corses dont le rapport fait état, il rappelle que MEDEF est très peu important, la CPME peu importante alors que les TPE/PME sont majoritaires : or aujourd'hui, les 40M€ alloués par les Assises des TPE/PME -et malgré plusieurs relances à l'endroit de l'ADEC- n'ont pas fait l'objet d'une analyse des bénéficiaires. Par conséquent, il faudrait que cela fonctionne correctement pour les TPE/PME qui ne sont pas aussi assistées que d'autres qui ont des moyens supplémentaires (avocat d'affaires, comptables...), afin de pouvoir les aider administrativement.

**La Présidente** considère que ces questions d'outils financiers sont essentielles et rappelées de façon récurrente, elle comprend que la simplification administrative et le soutien en ingénierie -toujours sollicité- sont absolument nécessaires, mais souligne néanmoins, que les TPE/PME ne sont pas exclues de l'ensemble des procédures.

**Patrick MIAS** réfute avoir indiqué que les TPE/PME étaient exclues, mais répète que les situations sont compliquées car aucune réponse ne leur parvient en termes d'évaluation des dispositifs mis en place.

**Frédéric BENETTI** observe que ce rapport pose parfaitement les difficultés rencontrées par le monde de l'entreprise -même pour le MEDEF, car toutes les entreprises qui composent le MEDEF n'ont pas toutes des comptables à domicile- notamment s'agissant des délais de traitement, à présent il convient d'agir ; néanmoins, il a l'impression que les choses vont dans le bon sens s'agissant de l'ingénierie financière.

**Denis LUCIANI** revient sur les propos exhaustifs tenus en commission et ajoute que c'est de la mise en pratique et de l'effectivité que dépendra le résultat, compte tenu que le tissu des TPE/PME en Corse doit être en accroissement, avec une dynamique économique qui doit se créer mais qui pour l'heure n'y est pas à cause d'un marché fermé de 350 000 habitants. En outre, malgré les signaux qui ne sont pas encourageants, l'esprit d'entreprise qui constitue aussi un espoir dans l'avenir, doit prévaloir dans l'élaboration de ces outils.

**La Présidente** revient sur la nécessité d'être rendue destinataire d'un bilan de ce qui a déjà attribué et de l'incidence de ces mesures, car même si l'on peut se réjouir de ces différentes aides, la difficulté est de vérifier si l'évaluation financière effectuée pour chaque mesure, correspond à quelque chose qui a été travaillé à partir d'un bilan.

**Patrick MIAS** insiste sur l'intérêt de souligner les retours de dispositifs mis en place afin de constater les effets de chacun de ces outils financiers

**Jean BRIGNOLE** confirme que lors de l'audition durant la commission il a été dit que 30M€ avait été non consommés par certains dispositifs, et devraient donc, être injectés dans d'autres aides ; aussi, il devrait être facile d'établir un bilan des objectifs tenus, ainsi que les avancées y compris en matière sociale, qui ont pu être constatées dans ces entreprises.

**La Présidente** enchérit en requérant *via* un amendement, un bilan des actions entreprises, et les raisons de ce reliquat financier

**André ANGELETTI** se déclare, à l'instar de tous, inquiet et rappelle que chaque office et chaque agence doit produire d'un rapport d'activités annuel aussi il préconise que le Conseil soit rendu destinataire de ces bilans.

**La Présidente** confirme que l'ADEC va présenter sous peu, au CESECC son bilan annuel et dans ce cadre, le détail des attributions ainsi que les effets constatés, pourraient faire l'objet d'une demande de précisions.

**Patrick MIAS** souhaite rebondir sur ce propos, car récemment l'U2P a été invitée par l'ADEC sur les futures propositions pour l'exercice 2025, où la structure U2P est revenue sur une demande effectuée en décembre 2024 relative à la problématique de la transmission des petites entreprises et la mise en place d'une boîte à outils, à la suite de laquelle un audit avait été demandé or, depuis, il n'a constaté aucune avancée sur ce sujet.

**Christian NOVELLA** concède intervenir généralement sur le domaine environnemental, cependant il a connaissance d'entreprises en grande difficulté malgré un gros potentiel, notamment dans la filière bois, car cette filière a du mal à se mettre en place, en somme, malgré les prêts d'honneur dits « 1ers pas » à 2M€, des prêts bancaires pourraient-ils être envisagés afin d'éviter des procédures de liquidations judiciaires ?

**La Présidente** invoque de façon supplétive, les dispositifs mis en place par la Banque de France.

**Frédéric BENETTI** répond que pour l'ensemble des entreprises à compter de leur inscription au RCS, ces fonds sont mobilisables tout de suite, jusqu'à 80000 € en plafond désormais, pour aider la trésorerie d'entreprise. De plus, il existe aussi la médiation de crédit avec la Banque de France qui est peu connue, et enfin, il existe aussi les plans d'apurement auprès du Tribunal de Commerce.

**La Présidente** soumet l'amendement suivant :

Ligne 302 – « *Le CESECC souhaite être destinataire d'un bilan précis et chiffré des bénéficiaires pour les entreprises en matière sociale et environnementale en particulier, de la mise en oeuvre des instruments financiers mobilisés par l'ADEC, jusqu'en décembre 2023.* »

Votants : 40

NPAV : 1 (*Nicolas DE PERETTI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 39

L'amendement est adopté.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 40

NPAV : 1 (*Nicolas DE PERETTI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 39

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2025-25**.

\*\*\*

#### 4/Questions diverses ;

**La Présidente** revient :

- sur les séminaires relatifs à la situation socio-économique et au tourisme, qui se sont tenus récemment pour lesquels, après restitution des comptes-rendus, il conviendra de définir la suite à donner à ces travaux ;
- sur la réunion qui s'est tenue avec Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge des questions de Culture, pour laquelle, de la même façon une restitution aura lieu.

**La Présidente** poursuit sur les événements programmés :

- des réunions avec la Conseillère exécutive en charge des questions de Culture, avec les acteurs culturels et l'ensemble des acteurs sur un territoire, seront organisées par EPCI, au mois de mai ou juin prochain ;
- des réunions organisées par le Rectorat de Corse sur le « Plan académique du Rectorat » ;
- la réunion avec les mandants se déroulera mardi 27 mai prochain, à Corte, organisée en 2 temps avec une séance plénière en matinée, suivie l'après-midi, de séances par sections afin que chaque problématique spécifique de chaque section soit approfondie.

**La Présidente** annonce la tenue de la prochaine Assemblée générale plénière, mardi 20 mai 2025 prochain à Ajaccio.

**Jean BRIGNOLE** souhaiterait dans le droit fil du rapport examiné plus avant, qu'une réflexion sur le haut-débit puisse avoir lieu, il rappelle que cela était prévu depuis décembre 2023 or, en avril 2025, cela n'a pas encore été initié : au regard des difficultés, et des dysfonctionnements constatés sur le terrain, cela est indispensable. Aujourd'hui, la guerre des opérateurs assortie aux dispositifs de fibre optique qui semblent mal faits, contribuent à la nécessaire demande, d'un état des lieux *a fortiori* en raison des fortes sommes investies.

**La Présidente** invoque un rapport présentant le détail du déploiement sur l'ensemble des villages, néanmoins, l'information des différents opérateurs n'est pas spécifiée.

**Jean BRIGNOLE** se dit concerné par la guerre commerciale qui survient dans le rural puisqu'il y vit, où malgré les nombreuses réunions (17) qui ont eu lieu, qui annonçaient l'arrivée de la fibre et du très haut-débit or, les changements d'opérateurs et les problèmes techniques contribuent aux problèmes de connexion constatés, compte tenu que de plus, d'ici 1 an et demi, il n'y aura plus d'ADSL.

**La Présidente** propose la tenue d'une réunion en présence des services, où l'ensemble des problèmes pourra être exposé.

**Christian NOVELLA** rappelle que la question a été posée et qu'il a été objecté que très peu de difficultés subsistaient, selon lui, la situation a été minimisée et à la question des branchements aériens, il a été répondu que l'enfouissement de ces lignes était prévu.

**La Présidente** suggère que des cas précis et circonstanciés fasse l'objet d'une présentation, lors de cette réunion.

**Jean DAL COLLETTO** fait part de la mauvaise qualité de sous-traitants employés sur certains chantiers.

**Nicolas DE PERETTI** rappelle que lors du débat relatif à la mafia, il avait sollicité le Président du Conseil Exécutif pour une publication de l'ensemble des aides dans leur totalité, à l'adresse de la population, assorti à la mise en place d'une évaluation de la politique publique, car cela constitue une obligation. Par ailleurs, il s'interroge sur la réflexion déjà initiée sur le transport des passagers médicaux, car le sujet va devenir prégnant au regard de l'augmentation des tarifs, ces transports ne sont pas toujours remboursés et qu'enfin, il n'y aucune articulation entre le droit qui régit la continuité territoriale et le code de la Sécurité Sociale, ce qui générera de plus en plus de problèmes pour des personnes amenées à se déplacer sur le continent pour des raisons médicales. Le CESECC a déjà démontré sa pertinence à ce sujet, en 2018 et ce sont de tels rapports qui font que le Conseil a été cité en exemple et a été soutenu aussi fortement par l'ensemble de la classe politique.

**La Présidente** remercie Nicolas DE PERETTI et rappelle l'existence du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques (CEPP) mis en place par l'Assemblée de Corse qui certes, ne se réunit pas à une fréquence régulière mais qui a le mérite d'exister. S'agissant des déplacements médicaux, des discussions ont déjà eu lieu très récemment avec Laetitia CUCCHI-GENOVESI, afin d'apporter des éléments actualisés, néanmoins, l'absence de Laetitia pour des raisons de santé a un peu ralenti la démarche ; cependant, quelques réunions pourraient être prévues afin d'amender et d'annexer des documents.

**Denis LUCIANI** rappelle le décès du Pape François, survenu la veille ; il souhaite garder en mémoire les images de la visite du Pape, à Ajaccio le 15 décembre dernier, et ce qu'il a apporté à la Corse et aux Corses lors de cette journée, qui a constitué un moment important.

**La Présidente** confirme en effet, que cette journée du 15 décembre avait été particulièrement émouvante et marquante et remercie Denis LUCIANI pour avoir rappelé ce moment.

**Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI** siège au Comité d'Evaluation des Politiques Publiques (CEPP), et elle aussi, confirme, qu'il ne se réunit que très peu, avec des sujets à évaluer qui sont toujours très longs à être déterminés, en ce moment ce sont les transports et la politique qui en découle qui sont examinés et elle affirme que la commission *ad hoc* du CESECC va bien plus vite car, trop de personnes siègent mais ne sont pas présentes : selon elle, le modèle est à revoir.

**Jean-Pierre LUCIANI** souhaite intervenir pour rappeler que grâce à sa double représentation au sein du CESECC, d'abord en qualité de représentant des associations de promotion de la langue corse, mais aussi vice-président du CESECC, il a pu -au nom du CESECC et après avoir requis toutes les autorisations nécessaires notamment auprès de la Présidence du CESEC de Corse - solliciter audience auprès du préfet de Corse, afin de discuter de la contractualisation de Scola Corsa qui se trouve toujours dans un cadre dérogatoire : puisqu'elle en est à 4 années révolues, et n'a pas encore passé le cap des 5 années. Lors de cette rencontre, le préfet a également convié le Recteur qui est partie prenante, aussi, aujourd'hui, il confirme que Scola Corsa se trouve sur la voie de la contractualisation, et qu'un avis favorable se profile, suite, aux éléments remis et transmis au ministère de l'éducation nationale. L'arbitrage a eu lieu et sera communiqué dans les jours à venir mais d'ores et déjà, il est possible d'affirmer que quelque chose de nouveau s'est passé, car l'existant de ces 4 dernières années constituait du hors contrat, sans aucun appui financier de l'Etat or aujourd'hui, le 1<sup>er</sup> appui officiel de l'Etat est attendu car jusqu'à présent seule, la Collectivité de Corse a mis la main à la poche. Pour conclure « sans vouloir vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué », il faut maintenant patienter. Enfin, tout cela a démontré que le CESEC de Corse a sa place au sein du paysage politique, car lorsqu'il y a eu ce projet de suppression des CESER, il affirme s'être aperçu que les différents travaux et actions menés par le Conseil lui conféraient une place importante.

**Hélène DUBREUIL-VECCHI** déplore en guise de conclusion, que finalement beaucoup parlent de la langue, mais peu parlent la langue.

\*\*\*

**La Présidente** remercie l'ensemble des Conseillers pour leur participation, souligne la qualité du travail de tous : Conseillers, équipe administrative et technique, avant de clore les débats et lever la séance à 13h10.

## ANNEXE

Amendements au projet d'avis 2025-24

Amendements au projet d'avis 2025-25

**PRUGETTU D'AVISU CESEC 2025-24<sup>1</sup>**  
**PROJET AVIS CESEC 2025-24**

*Rilativu à a*  
*Relatif à la*

**Prisentazioni di u novu quattru d'occupazione di u duminiu furistieru  
territoriale<sup>2</sup>**

*Présentation du nouveau cadre d'occupation du domaine forestier territorial*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vistu** u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vistu** a lettera di presentazione di u 11 d'aprile di u 2025 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a **Prisentazioni di u novu quattru d'occupazione di u duminiu furistieru territoriale** ;

*Vu la lettre de saisine du 11 avril 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la Présentation du nouveau cadre d'occupation du domaine forestier territorial ;*

**Après avoir entendu**, Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire, de l'énergie, du logement, des bois et forêts, Président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse, accompagné des services ;

**À nant'à u raportu di Pat O'Bine, per a cummissione pulitiche ambientale, assestu di u territoriu è urbanisimu addunita mercuri u 16 d'aprile di u 2025 ;**

*Sur rapport de Pat O'Bine, pour la commission politiques environnementales, aménagement, développement des territoires et urbanisme, réunie le mercredi 16 avril 2025 ;*

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 22 avril 2025, à Bastia**

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité

Votants : 40

<sup>2</sup> Rapport AC 2025/01/106

## Prononce l'avis suivant

### *U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica Adunitu in seduta pienaria u 22 d'aprile di u 2025, in Bastia Prununzia l'avisu chì seguita*

Le domaine forestier territorial, composé de 34 massifs et s'étendant sur 54 000 hectares, offre de nombreuses opportunités économiques, sociales et environnementales.

Toute occupation du domaine forestier par des tiers doit impérativement respecter les objectifs de conservation et de gestion durable définis pour ces espaces ; il appartient à la Collectivité de Corse, propriétaire de ces espaces forestiers, d'autoriser à travers un acte administratif, assorti de clauses spécifiques, une telle occupation.

Le Conseil exécutif de Corse soumet **au CESECC** pour avis, à cet effet, un rapport proposant un nouveau cadre d'occupation du domaine forestier territorial.

Le cadre réglementaire encadrant l'occupation du domaine forestier de la Collectivité de Corse vise à assurer une gestion durable et équilibrée des massifs forestiers, en plaçant au cœur de la philosophie de ce document normatif les exigences attachées à la notion de « bien commun ».

Ce cadre a en effet pour but de préserver les fonctions écologiques et sociétales de ces espaces, propriété de la collectivité publique, tout en organisant le développement d'activités économiques conformes aux exigences du respect de la biodiversité et du développement durable.

Les procédures établies, ainsi que les critères de sélection définis, garantissent la compatibilité des occupations consenties avec les objectifs stratégiques de la Collectivité de Corse, ceci dans le respect des normes réglementaires en vigueur.

L'adoption de ce nouveau cadre d'occupation vise donc à favoriser une gestion harmonieuse et pérenne des ressources forestières, offrant une approche novatrice susceptible de bénéficier à l'ensemble des forêts publiques et des acteurs concernés.

En préambule, **Le CESECC rappelle** l'importance qu'ont revêtu les milieux forestiers dans l'histoire de la Corse. **Il considère** que mener une réflexion sur les aspects culturels, artistiques, historiques et patrimoniaux, serait à même de conduire à de nouvelles opportunités, de nouvelles activités, et permettrait d'accompagner les nécessaires changements de paradigme dans les domaines culturels, artistiques et touristiques.

Par ailleurs, **le CESECC souligne** l'importance, historique, des aspects économiques de la forêt pour le territoire corse. Par le développement de la filière bois, en premier lieu, pour laquelle beaucoup de travail reste à accomplir, dans le cadre du Plan forêt-bois, mais aussi dans la recherche de nouvelles opportunités d'exploitation, de commercialisation ou d'exportation (par exemple : les champignons à haute valeur culinaire).

**Le CESECC suggère** qu'à l'instar de la Collectivité de Corse, les communes puissent se doter d'un cadre d'occupation du domaine forestier communal. **Il rappelle** l'importance

des documents d'urbanisme **et se réjouit** de constater que la CdC ait conditionné ses conventions de servitude à l'adoption par les communes d'un document d'aménagement forestier, qui soit une feuille de route de la gestion durable des forêts publiques.

Concernant certains points de détails du cadre d'occupation :

- ✓ **Le CESECC s'interroge** sur le traitement des espaces boisés classés **et des ERPAT** qui n'est pas évoqué dans le cadre d'occupation. **Il rappelle leur** existence ~~des~~ **Espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnels (ERPAT)** au sein du PADDUC en tant qu'espaces préservés, ~~mais constate qu'ils sont faiblement pris en compte, du fait qu'ils ne soient pas opposables, du fait qu'ils ne soient pas opposables.~~<sup>1</sup>
- ✓ **Le CESECC relève** que les enjeux de la biodiversité, et de sa préservation, sont peu présents dans le cadre d'occupation. **Il est** conscient qu'ils font l'objet de fiches-actions d'autres documents de réglementation et de planification, mais **il estime** qu'une mention de ces fiches-actions et de leurs articulations, aurait eu sa place dans le cadre d'occupation.
- ✓ **Le CESECC souhaite** attirer l'attention sur le risque, dans les critères d'usage, que représentent les signes de qualité vis-à-vis de certaines filières ou activités. En particulier, pour les petits ruminants, il constate que la certification en agriculture biologique est rarement utilisée, et seule est mobilisable l'appellation « Brocciu », ce qui peut conduire à des restrictions des activités et des pratiques (transhumance notamment) sur la base d'une critérisation des signes de qualité.
- ✓ **Le CESECC préconise**, pour faciliter les initiatives et le montage de projets, que soient mentionnés explicitement des types de contrats ou de conventions dont il est possible de bénéficier dans le cadre d'occupation, ainsi que des durées envisageables, à tout le moins les durées maximales. Bien entendu, **il suggère** de veiller à adopter, à cet effet, une rédaction qui ne puisse être interprétée comme un accord tacite, mais bien, uniquement, comme une indication de ce qui pourrait être envisageables.
- ✓ Enfin, **le CESECC apprécie** le travail réalisé sur les états des lieux et l'obligation de remise en état des milieux après leur exploitation, qu'**il considère** comme une absolue nécessité.

Concernant la gestion des milieux forestiers, en général :

- ✓ **Le CESECC considère** qu'il faut que ces massifs forestiers soient habités et utilisés de façon durable, mais pas mis sous cloche. En effet, si ces espaces sont isolés du reste des activités, ce sont alors des abus et des usages sauvages qui risqueraient de

---

<sup>1</sup> Amendement adopté à l'unanimité

s'y développer. **Il rappelle** qu'un bien commun n'existe que parce qu'il y a des règles qui sont respectées par ses usagers, et que faute de quoi il est amené à disparaître.

- ✓ En ce qui concerne les usages illicites (usage de véhicules motorisés alors qu'il y a des interdictions, camping sauvage, déprédation des espèces, coupes de bois, etc.), **le CESECC revient** sur la nécessité d'un contrôle efficace. L'Office national des forêts (ONF) en est l'organe essentiel, néanmoins, **le CESECC suggère** que la recherche de moyens de mobilisation interservices soit étudiée, y compris avec d'autres services de l'état (police et gendarmerie nationales...).

**Le CESECC émet** un avis favorable au rapport de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse relatif au cadre d'occupation du domaine forestier, et salue la qualité du travail effectué, tant sur le plan technique que juridique.

**La Présidente,**  
**Marie-Jeanne NICOLI**

**PRUGETTU D'AVISU CESEC 2025-25<sup>1</sup>**  
**PROJET AVIS CESEC 2025-25**

*Rilativu à*  
*Relatif à*

**L'attualizzazione di a pulitica d'ingegneria finanziaria<sup>2</sup>**

*L'actualisation de la politique d'ingénierie financière*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vistu** u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vistu** a lettera di presentazione di u 11 d'aprile di u 2025 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à **l'attualizzazione di a pulitica d'ingegneria finanziaria** ;

*Vu la lettre de saisine du 11 avril 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur l'actualisation de la politique d'ingénierie financière ;*

**Après avoir entendu**, Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'ADEC ;

**À nant'à u raportu di Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, per a cummissione sviluppu economicu, turisimu, affari siciali, impiegu, è pruspettiva addunita ghjovi u 17 d'aprile di u 2025 ;**

*Sur rapport de Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, pour la commission développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective, réunie le jeudi 17 avril 2025 ;*

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,**  
**Réuni en séance plénière le 22 avril 2025, à Bastia**  
**Prononce l'avis suivant**

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité

Votants : 40

NPAV : 1 (N. DE PERETTI)

<sup>2</sup> Rapport AC 2025/01/101

***U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica***  
***Adunitu in seduta pienaria u 22 d'aprile di u 2025, in Bastia***  
***Prununzia l'avisu chì seguita***

Dans le droit fil du rapport « Ecunomia 2030 », support de la révision du SRDEII pour la Corse, l'ambition de la Collectivité de Corse est de participer à la construction de l'économie de la Corse de demain. Une des principales actions de cette politique se retrouve dans l'axe stratégique « permettre le financement des entreprises Corses » du SRDEII.

La mission de la Collectivité de Corse consiste à répondre au besoin de financement des entreprises et à soutenir leur activité, en se conformant aux orientations politiques définies par Conseil exécutif de Corse, notamment un renforcement de la production locale de biens et de services, mais également une évolution de leur modèle d'exploitation afin qu'il soit plus conforme aux enjeux de justice sociale et de transitions économique, numérique et écologique.

L'effort à réaliser est significatif, car l'économie de notre île, insuffisamment diversifiée et trop basée sur la consommation, est exposée aux effets les plus néfastes de la globalisation, ainsi qu'à des logiques de concentration économique, de dépendance et de déséquilibre structurel.

Ces différentes lignes directrices - financement de l'économie, renforcement de la production locale, accompagnement des transitions - se sont matérialisées par la mobilisation de plusieurs programmes de soutien économique.

Selon les statistiques comparatives de l'association des régions de France qui s'appuie sur l'étude des comptes administratifs des régions, la Corse est la collectivité qui consacre, par habitant, le plus de budget public au développement économique. Ce montant s'établit pour la Corse à 204 € par habitant.

Des instruments d'ingénierie financière sont déployés au-delà des seuls secteurs de l'artisanat, de l'industrie, des services et du commerce suivis par l'ADEC.

La Collectivité de Corse, en lien avec ses autres Agences et Offices, met en œuvre des outils dédiés au secteur agricole pour l'installation des jeunes agriculteurs (ODARC) ou touristique (ATC), ainsi qu'une offre dédiée aux communes au travers du fonds Paese, consacré principalement à soutenir les initiatives économiques en milieu rural et de montagne.

Les instruments financiers occupent ainsi une place centrale parmi tous les dispositifs de soutien du développement économique.

Mis en œuvre pour pallier les défaillances de marchés, en même temps que les carences de l'initiative privée qui génèrent toutes deux des situations d'investissement non optimales, les instruments financiers constituent un moyen durable et efficace d'investir dans le renforcement, dans la croissance et dans le développement de l'économie de la Corse.

Ils peuvent soutenir de nombreux objectifs de développement, au profit d'un large éventail de bénéficiaires finaux et présentent comme avantage principal un fort effet levier de l'euro public (capacité à entraîner des investissements bancaires et privés en complément d'une aide publique).

Les instruments financiers de la Collectivité de Corse, en complément des aides directes (subventions), mettent à disposition des entreprises insulaires des prêts bonifiés, des garanties bancaires ainsi que des investissements en haut de bilan qui leur permettent de financer leur développement.

Cette politique économique, qui permet d'être au plus près des entreprises, facilite l'accès au crédit bancaire. Par ailleurs, elle a la vertu de rationaliser la dépense publique car les sommes prêtées ou investies ont vocation à être restituées à la Collectivité de Corse, qui peut ensuite les réutiliser.

### **Le dimensionnement global de cette politique pour 2025-2030 et son financement**

Le 31 décembre 2023, une partie des instruments financiers les plus anciens de la Collectivité de Corse cofinancés par les fonds européens et le programme exceptionnel d'investissement (PEI) ont cessé de fonctionner et sont entrés en phase de retour. Il est donc important de renouveler l'offre d'ingénierie financière à destination des entreprises.

**Ce renouvellement s'appuie sur l'identification de besoins du tissu, économique et sur la proposition de nouveaux instruments financiers, détaillés au chapitre 3, pour un besoin total de financement de 54 M€.**

Afin de répondre au mieux à ce besoin de soutien du tissu économique en matière d'ingénierie financière, les principes directeurs suivants sont proposés pour financer la mise en œuvre des nouveaux instruments :

- Utiliser les fonds européens du nouveau programme FEDER FSE+ 2021-2027 pour un montant de 18 M€ ;
- Avec des contreparties pour un montant de 12 M€ qui ne seraient pas portées par la CDC mais par les organismes gestionnaires publics ou privés pour la constitution de nouveaux fonds ;
- Ne pas accroître le volume de dépenses d'investissement de la CDC, mais recycler, comme le prévoit l'UE, et uniquement après constatation effective du retour des fonds à la CDC, les fonds européens, nationaux et régionaux en phase de retour vers des nouveaux fonds à créer, pour le restant à financer.

Le total des ressources évalué à la date de rédaction de ce rapport permet ainsi de couvrir le besoin de 54 M€.

**La logique vertueuse ainsi retenue dans la constitution des fonds repose donc sur un trépied de financement alliant la mobilisation du programme FEDER-FSE+ 2021-2027, des contreparties portées par les opérateurs publics ou privés et les crédits issus du retour des fonds d'ingénierie financière dont la date d'engagement est échue.**

Les interventions prévues sous forme d'instruments financiers s'articulent autour des cinq orientations suivantes :

- **Soutenir la trésorerie des entreprises** : Dans le contexte économique actuel, le soutien de la trésorerie des entreprises corses est un enjeu majeur. Il est donc proposé la création d'un instrument financier de soutien à la trésorerie des entreprises corses, doté d'un montant maximum de **10 M€**.

- **Accompagner les « premiers pas »** de la catégorie de publics qui présentent des garanties financières généralement jugées insuffisantes par les banques traditionnelles ; l'objectif est de soutenir la création d'entreprises et le passage à l'activité commerciale des entreprises nouvellement créées, en participant à la couverture des besoins de financement de la phase de création, mais également d'accompagner les étapes ultérieures du projet entrepreneurial. Il est donc proposé la création d'un nouvel instrument financier de prêt d'honneur « premiers pas » pour un montant maximal de **2 M€** ainsi qu'un instrument financier de prêt d'honneur à destination des entrepreneurs n'ayant pas accès aux emprunts bancaires pour un montant maximal de **2 M€**.

- **Financer la création**, le développement et accompagner les transitions des entreprises ; Il s'agit d'accompagner en priorité les entreprises qui réduisent l'impact de leur action sur l'environnement et qui offrent une politique sociale avantageuse. La prédominance des TPE favorise des modes de financement sous forme de crédits ou de garanties, plus accessibles que des financements en fonds propres. Néanmoins, pour trouver une cohérence avec la politique économique de la CDC, la distribution de crédits et de garanties se resserrera, en priorité, autour des projets de production de biens et de services.

Il est donc proposé la création de deux nouveaux instruments financiers :

- Un instrument financier de prêts de transition doté de **17 M€ maximum** ;
- Un instrument financier de garantie bancaire d'un montant maximum de **13 M€** .

- **Accompagner l'innovation** via des financements de haut de bilan, en concrétisant des opérations en direction des startups innovantes pour accompagner la phase d'amorçage et de développement ; Le rôle de l'innovation a été central dans le développement économique et la progression des niveaux de vie, et il en sera de même pour le futur, en Corse comme ailleurs dans le monde. Les entreprises insulaires vont connaître à horizon d'une décennie des défis importants : intelligence artificielle, raréfaction des ressources naturelles, changements géopolitiques, nouvelles habitudes de consommation... qui vont modifier en profondeur leurs structures économiques et nécessiter d'augmenter leurs potentiels d'innovation pour y répondre.

Face à ces défis, largement documentés dans le SRDE2I de Corse adopté par l'Assemblée de Corse en 2022, il est nécessaire dans un premier temps de mieux organiser le soutien public à l'innovation, ce qui est en cours sur la base de la délibération 23/154 du 1er décembre 2023 portant sur l'adaptation de la stratégie de l'innovation en faveur des entreprises Corses. Les besoins se situent principalement sur l'amorçage (jeunes pousses), auquel un fonds créé par la CdC lors de la précédente programmation européenne, mais également sur le capital-risque et le capital-développement, sur lequel est concentré le fonds Travalcà lancé en 2023.

Il est donc proposé la création d'un instrument financier de haut de bilan dédié à l'amorçage et au développement de projets innovants doté de **6 M€ maximum**.

- **Répondre aux besoins spécifiques de financement** du secteur de l'ESS en développant un ensemble d'instruments dédiés aux acteurs de ce secteur.

L'ESS en Corse constitue un secteur dynamique, fondé sur des valeurs de solidarité, d'inclusion sociale et de développement durable. Essentielle pour l'île, elle joue un rôle clé dans le renforcement de la cohésion sociale et le développement local, des enjeux majeurs pour la Corse.

Afin de poursuivre l'accompagnement de ce secteur d'utilité sociale et constitué d'entités qui travaillent à proposer des solutions concrètes à des problématiques porteuses de sens, en particulier pour notre île, il est proposé de constituer différents nouveaux instruments dédiés.

Il est proposé la création d'un instrument financier de trésorerie ESS pour un montant maximal de **3 M€** ainsi que d'un instrument financier de garantie ESS pour un montant maximal de **1 M€**.

### **Une gouvernance clarifiée pour l'ingénierie financière de la Collectivité de Corse**

La mise en œuvre d'outils d'ingénierie financière, surtout lorsqu'ils sont financés par des programmes opérationnels européens, appelle une organisation clairement identifiée par les autorités européennes, françaises et territoriales, par les potentiels opérateurs et surtout par les bénéficiaires.

Dans ce cadre, il est proposé :

- Que sur proposition du Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse décide de l'opportunité de la création de nouveaux instruments financiers ;
- Que le Conseil exécutif soit mobilisé pour décision concernant chaque engagement ou désengagement relatif aux investissements ou retours de fonds des instruments financiers créés par décision de l'Assemblée de Corse et qu'il rende compte annuellement à l'Assemblée de Corse de son action ;
- Que l'ADEC par délégation de la Collectivité de Corse mette en œuvre les instruments financiers dédiés aux entreprises dans le respect des dispositions prévues dans le présent rapport et de la convention de délégation de tâches en vue de la mise en œuvre des instruments financiers du Programme FEDER FSE+ 2021-2027.

L'Assemblée de Corse va en effet être saisie, concomitamment à l'examen du présent rapport, d'un rapport visant à autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer une convention de délégation de tâches à l'ADEC en vue de la mise en œuvre des instruments financiers du Programme européen FEDER FSE+ Corse 2021-2027.

**Concernant le rapport présenté le CESECC émet les observations suivantes :**

#### **Sur le plan social,**

Si le **CESECC est conscient** que ce rapport va être bénéfique aux entreprises corses, **il souhaiterait néanmoins** que soit mis en place un process, via un outil idoine de vérification, qui permettrait d'évaluer et de quantifier quels sont les retours vertueux et

bénéfiques de tous ces investissements pour les salariés ; par exemple via la création d'emplois, l'amélioration de leurs conditions de travail (amélioration par les entreprises des conditions prévues aux conventions collectives), garanties sociales renforcées.

Parallèlement, **le CESECC entend et se félicite :**

- De la volonté de la CDC de corrélérer performance économique des entreprises avec politiques sociales ambitieuses ;
- Des contreparties qui seront insérées dans le cahier des charges livré aux opérateurs quand ils devront exposer leur projet avec un volet social qui sera inclus dans les critères d'éligibilité.

### **Concernant le secteur de l'ESS,**

**Le CESECC est convaincu** qu'il convient de revoir le statut social des personnels qui y travaillent autant qu'il est urgent, relativement aux traitements des dossiers concernant les fonds européens et leurs versements, que les entreprises ne soient plus pénalisées par de trop importants retards de perceptions.

**Le CESECC réitère** donc, à nouveau, sa demande de renforcement de l'ingénierie nécessaire au montage de dossier mais aussi à la récupération des fonds européens.

### **Dans le domaine des transports,**

**Le CESECC s'interroge** sur le plan de restructuration envisagé au sein d'Air CORSICA et sur l'éventuelle création de sociétés de sous-traitances concernant la billetterie et la plateforme téléphonique.

Sur ce point, **le CESECC entend** que ces structures pourraient, si elles venaient à solliciter des aides, y être éligibles en cas de respect des critères définis et des conditions sociales fixées.

### **Sur le plan environnemental,**

**Le CESECC souligne** la bonne initiative incitative précisée au sein de l'orientation 3 visant à accompagner, en priorité, les entreprises qui réduisent l'impact de leur action sur l'environnement dans une démarche RSE **et souhaite** que le principe d'éco conditionnalité des aides de la CDC, concernant les marchés publics, soit appliqué pour les aides financières accordées aux entreprises privées afin de les aider à s'adapter aux effets du dérèglement climatique, aux exigences de la loi climat et résilience, et à les inciter à respecter les codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Par ailleurs, **le CESECC encourage** à la mise en place d'une ingénierie commune Etat / CDC afin d'aider les PME à tenir compte des enjeux incontournables de transition écologique et économique.

### **Dans le domaine agricole :**

**Le CESECC entend** la possibilité de financement du secteur de l'agri-tourisme de production autant que la transversalité des opérateurs (agences et offices) concernant les possibilités et la diversité des sources de financements.

### **Sur l'ouverture à l'international :**

**Le CESECC prend note** de la volonté de la CDC d'encourager la dynamique de soutien des entreprises exportant (400 actuellement) avec un objectif affiché de 1000 structures à horizon 2030.

### **Sur le plan bancaire :**

**Le CESECC encourage** la CDC à se rapprocher de la BPI « Antenne Corse » concernant les différents mécanismes prévus afin d'aider les PME à s'inscrire dans une démarche de transition écologique : prêts action climat, prêt économie énergie, prêt vert etc.

**Parallèlement, le CESECC prend note** de la volonté de la CDC, en vue d'étoffer cette politique d'ingénierie financière, de créer une banque publique territoriale Corse d'investissement.

Cet opérateur intégré pourrait loger, au sein d'une structure unique, les activités relatives à l'ensemble des problématiques de financement : de l'accès aux fonds pour les entreprises à la gestion des participations publiques au capital d'entités intervenant dans les secteurs stratégiques, voire de mobilisation du niveau d'épargne conséquent des ménages corses.

### **Dans le domaine culturel :**

**Si le CESECC entend** que M. le conseiller exécutif a évoqué le fonds de roulement pour la culture et que celui-ci serait intégré dans le secteur de l'ESS, **il souhaite néanmoins**, sur ce point, des informations complémentaires.

**Parallèlement, le CESECC s'interroge** concernant l'instrument financier de trésorerie prévu (3M€) :

- Sur le volume spécifiquement dédié au secteur culturel ;
- Sur la possibilité immédiate d'y recourir.

**Le CESEC souhaite être destinataire d'un bilan précis et chiffré des effets, pour les entreprises, en matière sociale et environnementale en particulier, de la mise en œuvre des instruments financiers mobilisés par l'ADEC jusqu'en décembre 2023.<sup>1</sup>**

**Le CESEC émet un avis positif** concernant l'actualisation de la politique d'ingénierie financière.

**La Présidente,  
Marie-Jeanne NICOLI**

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité. NPAV: 1 (N. De Peretti)

